

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 MARS 2012**

Délibération  
n° 2012.03.060

Direction de  
l'aménagement, de la  
mobilité et du  
développement  
durable : Modification  
du tableau des  
effectifs et  
autorisation de  
recrutement d'un non  
titulaire

**LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE DOUZE à 18h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 mars 2012**

**Secrétaire de séance** : Brigitte BAPTISTE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Serge BOUCQ, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERÉ, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Yves BRION, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, André BONICHON à Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacky BONNET à Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Jean-Pierre GRAND à Jean PATIE, Françoise LAMANT à Djillali MERIOUA, Francis LAURENT à Jacques PERSYN, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Martine RIVOISY à Jacques NOBLE, Zahra SEMANE à Nicolas BALEYNAUD

**Excusé(s) représenté(s)** :

Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, Christian RAPNOUIL par Serge BOUCQ, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.03.060**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE LA MOBILITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE :  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN  
NON TITULAIRE**

A la suite d'une mobilité interne vers un poste vacant de directeur général adjoint chargé de l'aménagement du territoire, le poste de directeur du cadre de vie, espaces publics et proximité était à pourvoir.

Ce directeur, membre du comité de direction, mutualisé à raison de 50% avec la ville d'Angoulême, est chargé d'animer et d'encadrer :

- La division Eau potable/Assainissement
- La division Déchets ménagers
- La division Construction et patrimoine
- Le service Espaces paysagers (partiellement mutualisé avec la ville d'Angoulême)

Afin de permettre le recrutement du candidat retenu à l'issue du processus de sélection, il conviendrait de transformer le poste d'ingénieur principal vacant en un poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle.

L'incidence financière annuelle serait de + 45 100 €.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

<b>Direction</b>	<b>Suppression</b>	<b>Nbre</b>	<b>Création</b>	<b>Nbre</b>
Direction des politiques solidaires et de l'aménagement du territoire	Ingénieur principal	1	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines / systèmes d'information du 6 mars 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, la modification du tableau des effectifs ci-dessus.

**D'AUTORISER**, dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de poste, le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle, possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de directeur du cadre de vie, espaces publics et proximité.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>02 avril 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>02 avril 2012</b>